

La poussée démographique française et la main-d'œuvre frontalière dans les régions de Givet et de la Basse-Semois⁽¹⁾

par Guy SERET

Assistant à l'Université de Liège

Une poussée démographique puissante s'est déclenchée après la guerre dans les pays d'Europe occidentale. Elle s'est particulièrement manifestée en France. Cette période de forte natalité se traduit de nos jours par un accroissement important de la demande d'emploi. La haute conjoncture économique actuelle a pu jusqu'à présent absorber l'essentiel de cet afflux de main-d'œuvre. Le chômage est peu important.

Mais cette arrivée sur le marché de la main-d'œuvre de jeunes en âge de postuler un emploi n'est encore qu'amorcée. Ce n'est que dans un an ou deux que le maximum sera atteint. Si les prévisions conjoncturelles restent généralement optimistes, il devient cependant urgent de rechercher si l'équilibre sera maintenu entre l'offre et la demande d'emploi. Peut-être certains travailleurs belges frontaliers sont-ils menacés par cette situation, et risquent-ils d'être remplacés dans un avenir assez proche par les jeunes français de la génération d'après-guerre.

Notre enquête se limite aux frontaliers belges occupés dans le département des Ardennes (vallées de la Meuse et de la basse Semois). Dans cette région, l'afflux de jeunes Français ne va-t-il pas compromettre l'embauche des frontaliers et menacer leur emploi, ce dernier étant progressivement réservé aux autochtones de la génération nouvelle?

(1) Ce travail est la thèse annexe d'une épreuve de doctorat en Sciences Géographiques, soutenue à l'Université de Liège en 1965.

I. — LA POPULATION

A. — LA POPULATION GLOBALE.

Au début du siècle, la population du département des Ardennes ⁽¹⁾ s'est d'abord accrue régulièrement. Une diminution importante s'est ensuite marquée avec la première guerre mondiale. Aux victimes du conflit doivent être ajoutés ceux qui ont quitté définitivement la région pour s'installer dans d'autres départements.

La seconde guerre a de nouveau provoqué une baisse importante de la population. Depuis 1946, toutefois, un mouvement ascendant très continu a réparé en partie cette diminution. Au total, cependant, le nombre actuel d'habitants est encore inférieur à ce qu'il était au début du siècle (tableau I).

TABLEAU I. — Population totale
(Département des Ardennes)

Années	Population totale
1901	313 352
1906	315 410
1911	316 825
1921	275 613
1926	294 304
1931	290 809
1936	285 823
1946	243 862
1954	280 614
1962	300 240

Depuis la seconde guerre, la population du département s'est accrue à ce jour d'environ 60 000 unités, soit de 25 %. Certes, ces chiffres résultent en partie de circonstances exceptionnelles, comme le retour d'un nombre important de personnes provisoirement évacuées lors des hostilités.

⁽¹⁾ Le département des Ardennes est considéré globalement dans cette étude. Les frontières départementales correspondent en effet aux limites des zones les plus petites pour lesquelles des statistiques sont fournies. Les établissements industriels de la région Sedan-Givet représentent largement l'essentiel du secteur secondaire dans le département.

Jusqu'à présent la reprise progressive de l'industrie semble avoir absorbé cet accroissement continu de la population, et la période actuelle de haute conjoncture a facilité le plein-emploi.

PYRAMIDE D'AGES
Année 1962 (sondage)
Département des Ardennes

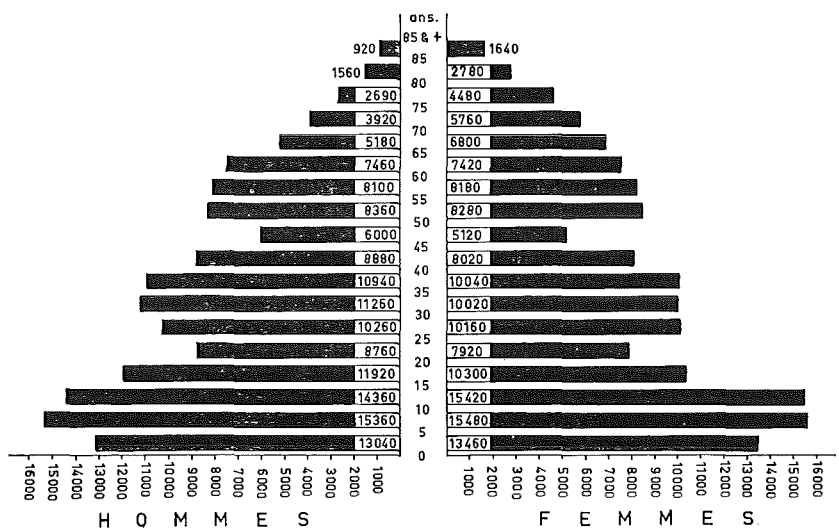


Fig. 1

B. — LA POUSSÉE DÉMOGRAPHIQUE FRANÇAISE DANS LA RÉGION CONSIDÉRÉE.

La pyramide d'âges, pour le département des Ardennes (année 1962, fig. 1), présente entre 0 et 15 ans un palier largement étalé sur lequel les autres couches sont en décroissance constante. La régularité de cette décroissance est sensiblement affectée par l'exiguïté des couches de population correspondant aux deux guerres mondiales (20-25 ans et 45-50 ans). En outre, la base de la pyramide (0-5 ans) révèle une diminution de la poussée démographique. L'acuité du problème d'emploi posé ci-dessus semble donc surtout valable pour les dix prochaines années.

En 1962, le total des jeunes âgés de 5 à 15 ans était de 60 620. Cette même année, le nombre de jeunes de 15 à 25 ans atteignait

seulement 38 900 tandis que les personnes âgées de 55 à 65 ans étaient de 31 160.

Ces quelques chiffres révèlent qu'avant les années à forte poussée démographique, un certain équilibre existait entre les personnes à l'âge de la retraite et celles qui arrivaient sur le marché de l'emploi.

Les jeunes de 5 à 15 ans en 1962 (60 620) représentent au contraire près du double des personnes à l'âge de la retraite (31 160). Le déséquilibre est flagrant. Un problème imminent semble devoir se poser quant aux débouchés qui vont s'offrir à la nouvelle génération de travailleurs.

D'une façon plus précise, le tableau II révèle que, jusqu'en 1963, le nombre de personnes arrivant à l'âge de 18 ans était chaque année d'environ 4 000. En 1964, le nombre passe à 5 000, puis 6 300 en 1965. Il va encore s'accroître jusqu'en 1967 puis il décroîtra légèrement. L'apport de main-d'œuvre nouvelle, ces prévisions le confirment, a plus que doublé en une période de 8 ans (3 000 en 1959 — 6 800 en 1967).

Cette poussée démographique récente intervient en partie dans l'accroissement notoire de la population globale. Néanmoins, elle n'influence encore que modérément le marché de l'emploi. C'est dans un avenir immédiat que cette influence sera prépondérante.

Cette évolution laisse prévoir dans la région des difficultés d'absorber la totalité de la main-d'œuvre nouvelle. Une menace semble devoir peser bientôt sur certains travailleurs, particulièrement sur les étrangers, notamment les frontaliers belges qui risquent de perdre leur emploi au profit de la population indigène ⁽¹⁾.

C. — LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES.

1) *Importance des migrations.* — Pour la région Champagne-Ardenne, un important déficit de population résulte des mouve-

⁽¹⁾ En outre, les investissements sont insignifiants dans le département des Ardennes. Sans être vraiment vétuste, l'industrie souffre d'un manque de modernisation et de concentration. Le caractère artisanal ou familial de bon nombre d'établissements ne permet guère d'espérer la création d'emplois nouveaux d'une certaine importance.

TABLEAU II. — Evolution du nombre de jeunes de 1856 à 1971 : Ardennes⁽¹⁾

Années	Jeunes atteignant au cours de l'année :		
	l'âge de 14 ans	l'âge de 18 ans	l'âge de 25 ans
1856	5 800	5 600	5 200
1906	4 900	4 900	5 500
1926	4 800	4 900	5 000
1936	5 000	2 500	4 100
1946	4 300	4 100	3 700
1956	3 400	3 900	4 300
1957	3 600	3 800	4 200
1958	3 900	3 400	4 200
1959	4 600	3 000	4 100
1960	6 000	3 200	4 000
1961	6 400	3 700	3 900
1962	6 600	4 200	3 900
1963	6 600	4 400	3 800
1964	6 400	5 000	3 600
1965	6 200	6 300	3 200
1966	6 100	6 600	2 900
1967	6 000	6 800	3 200
1968	5 900	6 600	3 700
1969	6 000	6 400	4 200
1970	5 900	6 200	4 400
1971	5 900	6 200	5 800

ments migratoires. 114 540 personnes au total ont quitté la région, pour seulement 88 580 qui s'y sont établies⁽²⁾. Le déficit total est de 25 960 unités. C'est vers la région parisienne que ce courant migratoire est le plus accentué. La figure 2 précise schématiquement ce mouvement pour la région.

⁽¹⁾ Fourni par la DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUES ET D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES (I. N. S. E. E.) à Paris.

⁽²⁾ INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES, *Résultats du sondage au 1/20 du Recensement de 1962 relatif à la population, aux ménages, aux logements, aux immeubles*. Fascicule régional. Reims, 1964, p. 56.

DIRECTIONS ET IMPORTANCE
DES COURANTS MIGRATOIRES
(Champagne et Ardennes)

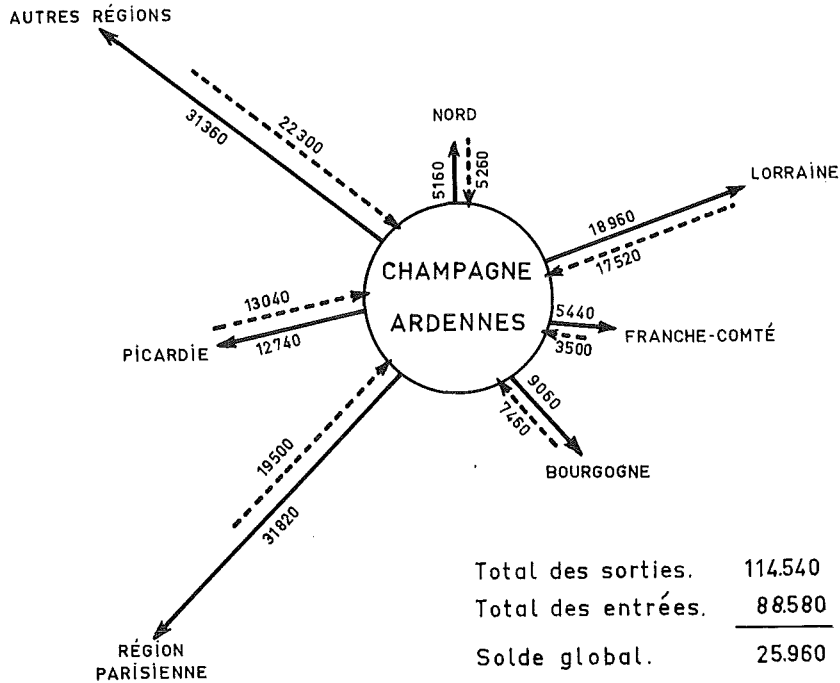


Fig. 2

« Le bilan migratoire est défavorable à la région, surtout » dans les échanges avec la région parisienne et ce, d'autant » plus, que le mouvement affecte plus profondément les moins » de 45 ans. L'apport extérieur à la métropole n'atténue que » légèrement ces départs » (1).

Pour le seul département des Ardennes, le solde migratoire a été de 6 900 personnes en 8 ans (1954-1962), soit de près de 1 000 personnes par an.

Pour préciser la signification de ces chiffres, il convient d'en- core signaler que les retours au pays sont en partie le fait de tra-

(1) INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES, *Bulletin*, Paris, 1962, p. 45.

vailleurs parvenus à l'âge de retraite. L'importance de la main-d'œuvre migrante est donc en réalité supérieure à 1 000 individus par an.

Si la poussée démographique de l'après-guerre annonce un accroissement massif du potentiel main-d'œuvre, les mouvements migratoires freinent largement cette évolution.

2) *Origine du mouvement migratoire.* — Une enquête rapide menée auprès des services de la main-d'œuvre révèle que le niveau des salaires est dans l'ensemble assez élevé. Ce n'est donc pas l'appât d'un gain plus substantiel qui amène une part de la population à désertier la région. Le motif principal dépend de la spécialisation de l'industrie locale. C'est la fonderie qui occupe le plus de main-d'œuvre. Or ce type d'industrie exige beaucoup de manœuvres, et un nombre restreint de spécialistes comme des fondeurs ou des mouleurs. En outre, cette spécialisation représente elle-même un labeur pénible et malsain, qui suscite peu l'intérêt des élèves des écoles professionnelles. Les métiers plus « nobles » sont préférés : ajustage, électricité, électronique.

Il résulte de cette répulsion des jeunes vis-à-vis des travaux de fonderie, que la formation professionnelle acquise dans la région est inadaptée aux industries locales, et qu'il est indispensable aux diplômés de chercher ailleurs des possibilités d'emploi en rapport avec leurs connaissances théoriques. Accentuant encore ce courant migratoire, l'attrait des grandes villes incite en outre les jeunes gens à quitter la région.

L'ouvrier débutant ne reviendra qu'à l'âge de la retraite ou, au plus tôt, lorsqu'il aura acquis ailleurs une haute spécialisation, de telle sorte qu'à son retour, sa valeur professionnelle enrichie d'une expérience déjà longue le placera au-dessus de ceux qui n'ont pas émigré.

Un ralentissement du mouvement migratoire n'est guère prévisible. Il conviendrait dans ce but d'augmenter les besoins de l'industrie locale en spécialistes exerçant les métiers plus « nobles ». Or une telle évolution ne semble pas possible dans l'immédiat, ainsi que le révèlent les sondages effectués en 1959 et 1964 (tableau III) (1).

(1) Résultats aimablement communiqués par M. LENOIR, directeur des Services de la main-d'œuvre du département des Ardennes.

TABLEAU III. — Travailleurs de la fonderie (Sondages)

	Nombre de salariés	Fondeurs qualifiés	Métiers « nobles »
1959	15 000	1 500	1 640
1964	13 000	860	1 380

Les ateliers n'ont pratiquement pas subi de dégâts lors de la dernière guerre. Un manque de modernisme en est actuellement la conséquence, et l'emploi d'un nombre important de manœuvres ne peut être évité. Par ailleurs, une reconversion des industries exigerait un afflux considérable de capitaux, auquel n'a pu suffire le rapatriement des fonds investis en Afrique du Nord.

Une intervention européenne s'imposerait alors, et dans ce cas, les usines perdraient leur caractère national au profit d'un statut européen. Nous aborderons à nouveau ce problème ci-dessous.

En résumé, la population globale du département des Ardennes s'accroît fortement, et la poussée démographique de l'après-guerre engendre, dès à présent, l'arrivée d'un contingent important de jeunes sur le marché de la main-d'œuvre.

Un courant migratoire largement déficitaire compense en bonne partie ce surplus de main-d'œuvre, et, allié à la haute conjoncture actuelle, il a évité jusqu'à présent l'apparition du chômage.

Il reste à savoir si, dans un avenir très rapproché, l'accroissement de cet afflux de main-d'œuvre ne compromettra pas, du moins en partie, les débouchés que trouvent habituellement les frontaliers belges dans la région de Givet et de la basse Semois.

II. — LES FRONTALIERS DANS LE DÉPARTEMENT DES ARDENNES

A. — LE NOMBRE DES FRONTALIERS.

Il est très difficile d'établir avec précision le nombre exact des frontaliers. Ces derniers sont tenus de retirer une carte d'inscription au bureau de la main-d'œuvre départementale. Le comp-

tage de ces cartes aboutirait toutefois à une estimation fortement exagérée. En effet, beaucoup de travailleurs retirent une carte, n'en gardent l'usage que quelques jours, et omettent ensuite de la restituer, bien qu'ils aient abandonné toute ambition d'emploi en France.

Du côté français, aucune statistique officielle n'est tenue à ce sujet.

Le recensement belge du 31.12.1961 se borne à révéler par commune le nombre de personnes qui travaillent régulièrement en France. Cette donnée ne se limite pas aux frontaliers. En outre, elle n'indique pas le lieu de travail, et une part d'interprétation est nécessaire. D'après le recensement de 1961, il y aurait eu, à cette époque, 1 700 frontaliers environ.

Le paiement des salaires des frontaliers belges doit obligatoirement s'effectuer par l'intermédiaire de l'Office des Changes de Lille. C'est donc auprès de cet organisme, par le dénombrement des fiches de paye, que le nombre de travailleurs frontaliers peut être déterminé avec la meilleure précision.

D'après l'Office des Changes de Lille, ce nombre, dans la région de Givet-basse Semois, est actuellement stabilisé à 1 800 personnes environ. Il a subi d'assez fortes fluctuations depuis 25 ans (tableau IV).

TABLEAU IV. — Evolution du nombre des frontaliers

Années	Frontaliers
1939	± 4 000 frontaliers
1945	± 2 500 frontaliers
1947	1 220 frontaliers
déc. 1964	1 813 frontaliers

La baisse des effectifs entre 1939 et 1945 est due à la guerre et au ralentissement notoire de la production industrielle dans la région.

Entre 1945 et 1947, la diminution sensible du nombre des

TABLEAU V. — Population active par types d'activité
(Département des Ardennes)

Activité collective	1931 Total gén.	1936 Total gén.	1946 Personnes actives			1954 Personnes actives		
			Total	Sexe M.	Sexe F.	Total	Sexe M.	Sexe F.
Charbon et ind. assimilées	—	—	43	41	2	1	—	1
Ind. extractives diverses	2 065	992	709	697	12	953	935	18
Pétroles et carburants	7	6	7	6	1	8	7	1
Eau — Gaz — Electricité	606	608	524	477	47	686	629	57
Métallurgie, transf. métaux	35 793	27 827	17 825	15 770	2 055	29 956	25 927	4 029
Verre	52	39	20	18	2	14	13	1
Céramique — Mat. Construction ...	1 009	755	414	345	69	508	463	45
Bâtiments — Travaux publics	6 544	4 819	4 498	4 422	76	9 224	8 916	308
Chimie — Caoutchouc	357	307	90	75	15	106	83	23
Industries alimentaires	3 383	3 353	2 462	1 908	554	2 968	2 250	718
Textiles et assimilés	6 725	6 193	4 373	2 103	2 270	6 053	3 142	2 911
Habillement et ind. assimilées	2 830	2 358	2 043	141	1 902	626	103	523
Cuir et peaux	917	783	667	619	48	406	343	63
Bois — ameublement	1 118	873	1 319	1 293	26	922	857	65
Papier — carton	101	78	42	36	6	218	174	44
Industries polygraphiques	392	369	278	208	70	343	241	102
Industries diverses	1 292	971	476	348	128	338	225	113
Industries mal désignées	204	471	2 648	2 281	367	—	—	—
Ensemble de l'industrie	63 395	50 802	38 438	30 788	7 650	53 330	44 308	9 022
Ensemble de la population active ...	136 942	122 094	109 713	75 581	34 132	113 926	83 203	30 723

frontaliers dépendait du change défavorable des devises (1). A cette époque, l'activité précise des ouvriers belges est indiquée par le tableau V (2). On peut y constater que 76,6 % des frontaliers étaient occupés dans l'industrie des métaux.

B. — PROPORTION DES FRONTALIERS DANS LA POPULATION ACTIVE FRANÇAISE.

Les statistiques révèlent l'importance globale de la population active pour l'ensemble du département. En 1954, on pouvait dénombrer 113 926 personnes au total, dont 53 330 pour le seul secteur secondaire. La métallurgie occupait à ce moment près de 30 000 personnes (tableau V).

D'après ces chiffres officiels, si l'on estime à 1800 le nombre des frontaliers belges, leur place était minime : 2 % du total de la population active et moins de 4 % du secteur secondaire. En outre, si comme en 1947, 76,6 % des Belges sont occupés dans la métallurgie, ils y représentent seulement 4,6 % de la main-d'œuvre (76,6 % de 1813 par rapport à 29 956) (tableau VI) (3).

En réalité, il convient d'appliquer ces chiffres à la zone frontalière, et non à l'ensemble du département. Aucun relevé ne permet toutefois de préciser l'importance de la main-d'œuvre

(1) Lorsque le marché des devises était le moins favorable, le paiement des frontaliers était accru d'une « compensation de change » dont la valeur globale atteignait parfois 40 % du salaire. 20 % étaient supportés par l'Office des Changes de Lille et 20 % par l'employeur. De semblables conditions de paiement des salaires, très défavorables pour l'employeur, révèlent l'estime qu'ont suscité les frontaliers belges auprès de leurs patrons français. Actuellement, que ces « bonifications de change » ne sont plus justifiées, la sécurité d'emploi des frontaliers belges se trouve fortement accrue.

(2) D'après lettre du 18.12.1947 au Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale à Paris, dont copie nous a été aimablement transmise par M. LENOIR, Directeur du Service de la main-d'œuvre du département des Ardennes.

(3) A défaut de statistiques établies plus fréquemment, nous avons considéré simultanément des données fournies à des époques différentes. Le chiffre des frontaliers (1800) est celui de 1964. Celui de la population active en métallurgie (29 956) était exact en 1954, et la proportion de frontaliers (76,6 %) est celle de 1947. Sans doute y a-t-il une large part d'imprécision dans l'établissement de ces pourcentages. En réalité, depuis 1954, les personnes employées dans la métallurgie ont légèrement diminué, de même que dans l'agriculture. Malgré une imprécision certaine, il peut être toutefois affirmé que pour l'ensemble des travailleurs, les frontaliers belges constituent une minorité dans le département des Ardennes.

TABLEAU VI. — Emploi des frontaliers belges dans le département des Ardennes (décembre 1947)

Activités	Valeur absolue	%
Forêts et agriculture	143	11,7
Industries extractives	17	1,4
Industries de l'alimentation	2	0,2
Industries chimiques	1	0,1
Industries textiles	50	4,1
Industries du bois	2	0,2
Métallurgie et métaux	935	76,6
Terrassements et bâtiments	22	1,7
Pierres et terres à feu	24	1,9
Manutention — Manœuvres	14	1,2
Commerce divers	8	0,7
Soins professionnels	1	0,1
Services domestiques	1	0,1
Total	1220	100 %

belge dans ce cadre géographique plus restreint. En janvier 1965, quelques sondages dans les plus grandes entreprises y révèlent néanmoins une forte proportion de frontaliers belges (tableau VII).

TABLEAU VII. — Importance des frontaliers dans la population active

	Main-d'œuvre totale	Belges frontaliers	Belges résidents	Total des Belges	Pourcent. de Belges
Tréfilmétaux (Givet) ...	± 1 000	285	25	309	30,9
Forges de Ciney (Givet) .	75	10	4	14	18,7
Soc. Machines Mélotte .	117	18	3	21	17,9
140 entreprises diverses (Givet-basse Semois) ...	± 26000	1 083	243	1 326	5,1

C. — LIEUX D'ORIGINE DES FRONTALIERS BELGES (voir carte fig. 3).

La proportion des frontaliers belges par rapport à la population active résidante de la commune d'origine révèle que ceux-ci sont surtout domiciliés à proximité de la frontière ⁽¹⁾. Leur importance proportionnelle est en effet généralement décroissante corrélativement avec l'augmentation de l'éloignement par rapport à la France.

Cette situation des frontaliers est privilégiée. Bon nombre d'ouvriers français employés dans les établissements de la région de Givet et de la basse Semois doivent parcourir des trajets plus longs pour atteindre leur lieu de travail.

Cette proximité plus grande du domicile des frontaliers est un facteur très favorable à la persistance de leur occupation dans les établissements français proches de la frontière.

En outre, cette situation semble peu susceptible d'être modifiée. Pour que les travailleurs français puissent mieux se rapprocher du lieu de leur travail, il serait indispensable d'édifier à proximité des usines un nombre important d'habitations à bon marché (H. L. M.). Cette éventualité ne peut guère être envisagée. L'espace disponible fait souvent défaut.

La position géographique du domicile des travailleurs frontaliers belges constitue donc pour eux un avantage par rapport à une partie importante de la main-d'œuvre française. Leurs « villages-dortoirs » sont parmi les plus proches du lieu de travail.

D. — LE STATUT DES FRONTALIERS.

Au lendemain de la guerre, le statut des frontaliers a été défini par l'accord franco-belge du 8 janvier 1949 et par la convention du 17 avril 1950.

« Les frontaliers sont les ressortissants qui, tout en conservant leur domicile dans une zone frontalière... où ils retournent » en principe chaque jour, vont travailler en qualité de salariés » dans une zone frontalière limitrophe. Quant à la délimitation

⁽¹⁾ D'après une documentation inédite relative au recensement général de la population au 31.12.1961, communiquée par l'INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, Bruxelles.

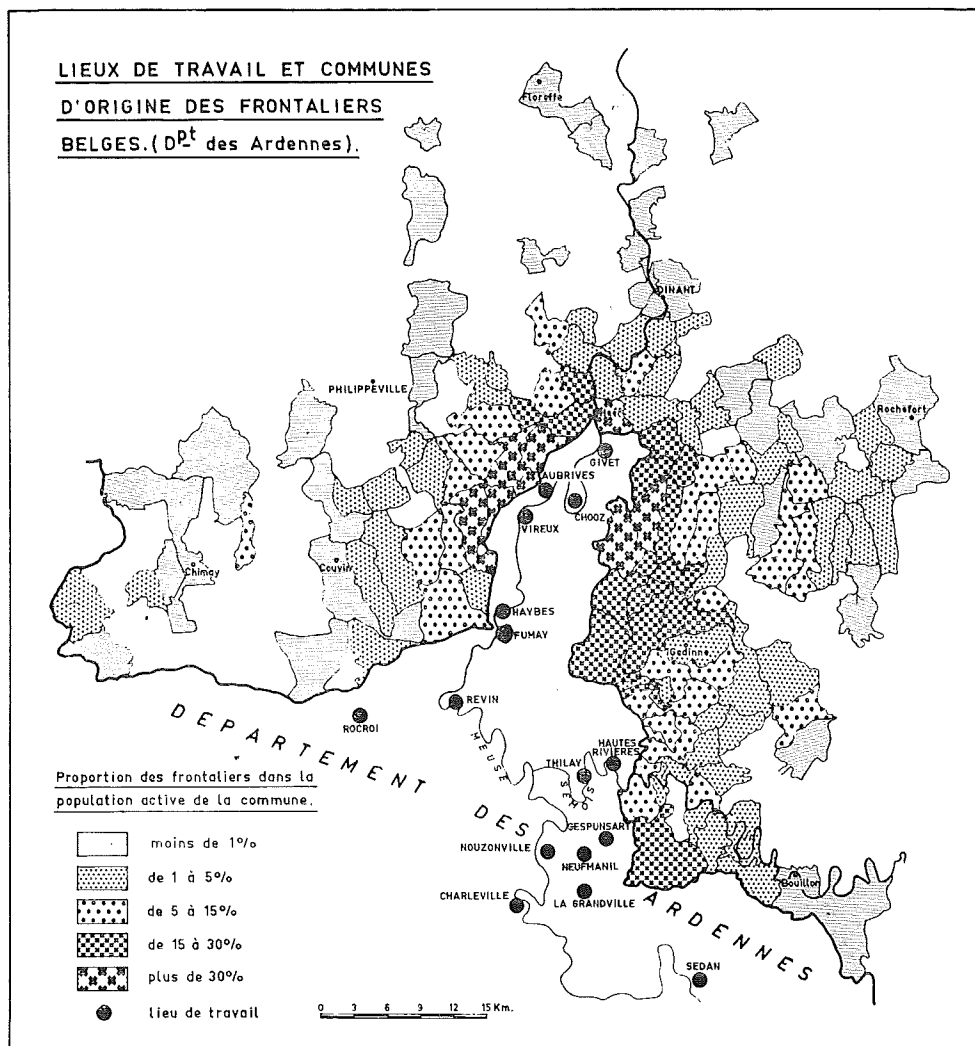


Fig. 3

» des zones frontalières, il existe une zone privilégiée (10 km de la frontière) dont les communes sont par ailleurs citées et une seconde zone de compréhension beaucoup plus large. Il semble d'ailleurs que l'on soit très souple quant à l'interprétation des textes puisque certains frontaliers viennent de plus de 40 km. Les frontaliers sont classés en quatre catégories :

- » — carte temporaire, pour un an et une seule profession et
» dans une circonscription déterminée; renouvelable.
- » — carte ordinaire, accordée automatiquement après 3 ans ou
» 5 ans de travail ininterrompu.
- » — carte ordinaire à validité permanente, après 13 années
» (10 pour ceux de la zone privilégiée), de travail ininter-
» rompu.
- » — carte permanente, pour toutes les professions salariées
» après 13 ans ou 15 ans » (1)

Il convient d'insister sur le fait qu'après 3 ou 5 ans de travail ininterrompu, un frontalier voit sa carte automatiquement renouvelée. En vertu de ce règlement, ce travailleur jouit donc d'une sécurité de postulation d'emploi comparable à celle des travailleurs français.

E. — LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS AUTRES QUE FRONTALIERS.

Un fort contingent d'étrangers est employé dans les entreprises de la région de Givet et de la basse Semois.

En 1954 : Polonais	: ± 1 000
Italiens	: ± 1 500
Espagnols	: ± 750
Suisses	: ± 250
Nord-Africains	: ± 3 500

En 1964, sur 59 100 salariés (frontaliers belges non compris), on pouvait dénombrer :

- Métropolitains : 45 700;
- Nord-Africains : 2 400;
- Etrangers d'origine européenne : 11 000.

Une enquête auprès de l'Office du chômage révèle qu'en général la main-d'œuvre étrangère d'origine européenne est bien accueillie par les employeurs. Bon nombre de ces ouvriers obtiennent un permis de travail plus ou moins définitif. Ils sont alors

(1) Cl. PRÊCHEUR, *La Lorraine sidérurgique*, Ed. Sabri, Paris, 1959, p. 503.

« régularisés », c'est-à-dire qu'ils sont soumis à la même réglementation que les autochtones. En pratique, ils peuvent être assimilés aux travailleurs français, et ils bénéficient des mêmes garanties d'emploi.

A l'embauche des ressortissants nord-africains, la réaction des employeurs est plus circonspecte. Cette main-d'œuvre est en général peu appréciée. Elle est dépourvue de toute spécialisation et son rendement est considéré comme insuffisant. Un contremaître nous a confié qu'une équipe de manœuvres entièrement constituée de Nord-Africains est incontrôlable, et que trois de ces derniers dans une brigade de 12 manœuvres suffit à constituer un sérieux handicap. Actuellement, au dossier des demandes d'emploi non satisfaites figurent d'ailleurs surtout les ressortissants nord-africains.

Il semble qu'au rendement moindre reproché à ces travailleurs s'ajoutent de la part des employeurs une certaine répulsion d'ordre sentimental, particulièrement vive depuis la guerre d'Algérie.

Il en résulte une diminution constante de la main-d'œuvre nord-africaine, ce qui constitue une chance de plus pour la main-d'œuvre belge de continuer à trouver des emplois, mais hélas surtout au niveau des manœuvres.

F. — CRÉATION D'USINES NOUVELLES.

Dans les vallées de la Meuse et de la basse Semois, peu de place reste disponible pour l'installation d'usines. Les sites favorables sont à peu près tous occupés. La création de complexes neufs exigerait des investissements très importants, et il peut être prévu que dans ce cas, il serait fait appel à des capitaux européens. La centrale nucléaire de Chooz en constitue un bon exemple. Le personnel engagé dans ce complexe édifié avec des capitaux franco-belges et une intervention de la Banque Européenne d'Investissements, bénéficie de statuts européens. Les Belges employés à Chooz ne sont pas considérés comme frontaliers. Ils jouissent d'une liberté totale de déplacement et reçoivent directement leur paye, sans être tenus de passer par l'Office des changes de Lille.

Bien qu'elle soit peu probable ⁽¹⁾, l'instauration d'usines nouvelles offrirait aux Belges des chances d'emploi identiques à celles des travailleurs français.

III. — EMPLOI NON MENACÉ DES FRONTALIERS BELGES.

La forte poussée démographique de l'après-guerre amorce l'arrivée sur le marché de la main-d'œuvre d'un contingent anormalement important de jeunes travailleurs français. Dans la région de Givet-basse Semois, ces derniers semblent menacer l'emploi des 1 800 frontaliers belges.

Toutefois, l'exode des jeunes vers d'autres centres industriels mieux adaptés à leur spécialisation professionnelle compense en bonne partie l'afflux de main-d'œuvre nouvelle.

Dans l'embauche, la concurrence entre les ouvriers belges et français est minime. Les premiers acceptent généralement les emplois pénibles et dépourvus de haute spécialisation, tandis que les seconds postulent plus volontiers des postes réservés à des spécialistes de métiers dits « nobles ». En fait, les deux communautés se complètent au lieu de s'opposer.

En outre, les 2 400 travailleurs nord-africains sont en général peu estimés et, semble-t-il, appelés à quitter progressivement la région. Ils remplissent des fonctions de manœuvres dont se contenterait une part des 1 800 frontaliers belges. Leur départ contribuerait certainement à décongestionner le marché de l'emploi, si du moins ce dernier devait être bientôt encombré. Contrairement aux travailleurs nord-africains, la main-d'œuvre belge est appréciée, tant pour son rendement élevé que pour son assiduité.

Un bref examen de la carte d'origine des frontaliers belges révèle que ces derniers sont situés à proximité du lieu de travail, bien plus que bon nombre de travailleurs français. Les hasards d'un traité politique ont abouti au tracé d'une frontière dépourvue de bases géographiques. Dans la « botte » de Givet, la frontière

(1) D'autres régions de France offrent aux industriels de meilleures conditions d'implantation d'usine. Afin d'attirer l'industrie, maintes agglomérations ont aménagé toute une infrastructure mise gracieusement, ou à très bon compte, à la disposition des investisseurs.

sépare l'atelier du dortoir des ouvriers. A l'époque des projets de Communauté Européenne, les postes de douane franco-belge perdent de plus en plus leur signification. Ils n'interrompent pas le courant naturel de la main-d'œuvre vers son lieu de travail.

CONCLUSION

La situation respective des usines et des villages-dortoirs, l'émigration vers d'autres centres des jeunes français nantis de diplômes d'ouvriers spécialisés ou qualifiés et le départ progressif de la main-d'œuvre nord-africaine, permettent de conclure que la poussée démographique française de l'après-guerre ne menace pas l'embauche des frontaliers belges dans la région de Givet-basse Semois. Une légère réserve doit être formulée à l'égard des frontaliers qui occupent des emplois spécialisés, ou des travaux d'administration. Ils ne sont pas menacés dans un avenir immédiat, puisque leur carte de frontalier est automatiquement renouvelée en vertu des accords de 1949 et de 1950. Il est toutefois possible qu'ils soient remplacés plus tard par des travailleurs français. Cette réserve ne s'applique néanmoins qu'à 5 % environ des frontaliers belges.

*(Laboratoire de Géologie et de Géographie Physique
de l'Université de Liège)*